

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 17 décembre 2019 et du conseil d'administration plénier du 10 janvier 2020 relatifs à l'ouverture d'un poste de maître de conférences contractuel ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 14 février 2020 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2020, le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES				
SJE	Emploi de maître de conférences contractuel				
	N° MCF 0231				
	Discipline (s) et section (s) du CNU : 05				
	Profil : Macroéconomie, microéconomie, économie générale				
	Nom et prénom	Grade	Section CNU	Etablissement d'origine	
COLLEGE A UA	MAURIN Alain (pdt)	PR	05	INRA	
	VALMORIN Vincent	PR	26		
COLLEGE A EXTERIEUR	ANGEON Valérie	DR	05		
	COUHARDE Cécile	PR	05		UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE
	JUSOT Florence	PR	05		UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
COLLEGE B UA	OBERTAN Paméla	MCF	04		UNIVERSITE ROUEN
	BORDA Patrice (vice pdt)	MCF	05		
	VERDOL Philippe	MCF	05		
COLLEGE B EXTERIEUR	MAYOUKOU Célestin	MCF	05	UNIVERSITE PARIS 2	
	LAFRANCHI Joseph	MCF	05	PANTHEON	

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 09 MARS 2020

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY